

nécessaire tant pour les appels interurbains que pour le service local. C'est pour cette raison qu'historiquement les appels interurbains ont contribué aux coûts des réseaux de la même manière que le service local le fait. Cette manière est utilisée par la majorité des entreprises qui utilisent les revenus de tous leurs produits, pas seulement d'un seul item, pour payer l'ensemble de leurs coûts de production.

La concurrence dans l'interurbain a apporté aux Canadiens des factures de téléphone plus basses.

La majorité des consommateurs paient des factures de téléphone plus élevées. Bell Canada a déclaré au CRTC en 1995, que la facture moyenne d'interurbain pour 65% de ses abonnés était de 11.00\$. Mais, si les abonnés veulent compenser pour les augmentations du service local des dernières années soit au moins 4.\$, ils devraient faire deux fois plus d'appels interurbains. Et, en plus, le prix interurbain de base (qui est payé par la plupart des abonnés des compagnies de téléphone) n'a à peu près pas bougé depuis que la concurrence a débuté en 1992.

Qu'est-ce que le gouvernement fédéral fait pour nous protéger?

En 1995, le CRTC a décidé que des augmentations du tarif local de base devaient être utilisées pour réduire les tarifs interurbains. Le lobbying des compagnies de téléphone auprès du gouvernement fédéral libéral a si bien réussi que le Cabinet a renversé la décision du CRTC et a permis aux compagnies de conserver tout l'argent des hausses du local sans réductions de l'interurbain. La décision du Cabinet a pris des millions et des millions de dollars de la poche des consommateurs et les a donnés aux actionnaires des compagnies de téléphone.

En 1997, les compagnies de téléphone veulent piger encore plus profondément dans les poches des consommateurs canadiens.

Est-ce que le gouvernement leur permettra encore de le faire même si le CRTC dit non ?

Ensemble, nous pouvons garder le prix du téléphone abordable pour tous les Canadiens.

Votre opinion est importante. Le Conseil de la Radiodiffusion et des Télécommunications Canadiennes (CRTC) décidera cet automne si il y aura encore des augmentations du téléphone. Assurez-vous qu'il connaisse votre avis !

Qui se bat pour vous ?

Fédération Nationale des Associations de consommateurs du Québec (FNACQ)

1215 de la Visitation, bureau 103
Montréal (Québec)
H2L 3B5

Tél. : (514) 521-6820 Fax : (514) 521-0736
Courrier électronique: fnacq@accent.net



Envoyez votre message dès aujourd'hui

Écrivez (sans frais) ou téléphonez à :

L'Honorable John Manley, Ministre de l'Industrie
235 rue Queen, 11e., étage, Ottawa (Ontario), K1A 0H5
Tél.: (613) 995-9001, Fax: (613) 992-0302

S'il vous plaît, Monsieur Manley, ne sortez plus d'argent de mes poches pour le donner aux compagnies de téléphone !

Nom: _____

Adresse: _____

Nº. de tél.: _____

Écrivez ou téléphonez à :

Mme. Laura Talbot-Allan, Secrétaire générale, CRTC
Ottawa (Ontario) K1A 0N2
Tél.: (819) 997-1027 Fax.: (819) 994-0218

S'il vous plaît, n'accordez pas d'augmentation du tarif téléphonique local aux compagnies de téléphone.

Nom: _____

Adresse: _____

Nº. de tél.: _____



Ce bulletin d'information de deux pages à été retenu et payé par la Fédération nationale des associations de consommateurs du Québec.